



Fédération des Parents et des Associations  
de Parents de l'Enseignement Officiel

## Association de parents Demande d'affiliation à la FAPEO

Par la présente, l'Association de parents dénommée ci-dessous demande à s'affilier ou à renouveler son affiliation à la Fédération des Parents et Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO asbl). Elle a pris connaissance des statuts et elle y adhère (voir sur le site [www.fapeo.be](http://www.fapeo.be)).

### Coordonnées de l'Association de parents

NOM COMPLET DE L'ASSOCIATION DE PARENTS :

.....  
.....

ACRONYME ÉVENTUEL (ex. APARA) : .....

ADRESSE OFFICIELLE : .....

.....

SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION : .....

E-MAIL : .....

FORME :     Association simple / de fait     ASBL

MEMBRES DE BASE DU COMITÉ (merci de remplir tous les champs en MAJUSCULES svp):

	Nom : N° téléphone : Adresse e-mail :
	Nom : N° téléphone : Adresse e-mail :
	Nom : N° téléphone : Adresse e-mail :
	Nom : N° téléphone : Adresse e-mail :

## Coordonnées de l'établissement scolaire concerné

Si votre Association de parents représente plusieurs établissements scolaires, veuillez à dupliquer la section 2 afin de fournir les coordonnées de chaque établissement concerné.

Exemple: si votre Association concerne une école avec des directions par niveau (fondamental, secondaire), merci d'indiquer les coordonnées de chaque établissement correspondant à chaque niveau.

NOM OFFICIEL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

.....

.....

NOM USUEL :

.....

N° FASE ÉTABLISSEMENT (à demander à l'école): .....

N° FASE IMPLANTATION (à demander à l'école):

Implantation 1\*

.....

Implantation 2

.....

Implantation 3

.....

\*Une AP peut couvrir 1 ou plusieurs implantations. N'hésitez pas à ajouter des lignes.

ADRESSE :

.....  
.....

PROVINCE :.....

POUVOIR ORGANISATEUR :

- Communal
- Provincial
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- COCOF

TYPE D'ENSEIGNEMENT :

- Ordinaire
- Spécialisé

NIVEAU(X) ET SECTION(S) CONCERNÉS PAR L'ASSOCIATION DE PARENTS :

- Maternel
- Primaire
- Secondaire
- Général
- Technique
- Professionnel
- CEFA

## Conseil de Participation

- Votre école organise-t-elle un Conseil de participation ?
  - Oui, 4 fois par an, conformément au décret
  - Oui, mais moins que 4 fois par an
  - Non, mais je sais que cela existe
  - Je n'en ai jamais entendu parler
  
- Le Conseil de participation est-il organisé uniquement pour votre école ou est-il commun à plusieurs établissements ?
  - Uniquement pour notre école
  - Commun à plusieurs établissements
  
- Y a-t-il des représentants des parents au Conseil de participation ?
  - Oui
  - Élus en assemblée des parents
  - Désignés par l'école
  - Non

# Documents à annexer

L'association joint à cette demande d'affiliation :

- *Une copie de ses statuts ou de son Règlement d'ordre intérieur. La FAPEO doit être informée de toute modification apportée à un de ces documents ainsi que des changements des membres du comité.*
- *Le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'Association de parents avec désignation du Comité.*

**Ces documents seront renvoyés à :**

FAPEO asbl  
Rue de Bourgogne 48 -1190 Bruxelles  
[secretariat@fapeo.be](mailto:secretariat@fapeo.be)

La FAPEO confirmera l'affiliation de l'Association de parents et lui attribuera un numéro de référence s'il s'agit d'une nouvelle affiliation.

L'affiliation est conclue pour une durée indéterminée. Tout souhait de désaffiliation doit être envoyé par écrit à la FAPEO (aux adresses ci-dessus).

## Cotisation

La cotisation annuelle à la FAPEO garantit les droits statutaires des affiliés à la Fédération. Son montant dépend cependant de la situation sociale et financière de l'école ou de l'Association de parents :

- 20 € par an pour les toutes les Associations
- 5 € par an pour les écoles en encadrement différencié

Au numéro de compte : BE48 2100 2838 9427 avec le nom de votre Association en communication.

Pour des raisons particulières, l'Association peut demander une dispense de cotisation. C'est notre cas :

- Oui
- Non

Fait à ....., le.....

Nom et signature du/de la représentant-e de l'Association de parents